

Quand parler de ses déchets… Signifie matières premières !

- Pour que tous les citoyens de la CMQ se sentent concernés par cette réalité -

Mémoire présenté à la
Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)

Dans le cadre des consultations publiques sur le projet de
Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la CMQ (Rive-Nord) 2016-2021

Québec'ERE

JANVIER 2016

Organisme à but non lucratif, Québec'ERE agit à titre de consultant en éducation relative à l'environnement (ERE). L'organisme est spécialisé dans le domaine de l' information, la sensibilisation et l'éducation.

Québec'ERE

Centre culture et environnement Frédéric Back, 870, avenue de Salaberry, bureau 304, Québec (Québec) G1R 2T9
418-524.6661
info@quebec-ere.org
www.quebec-ere.org

Rédaction et recherche
Barbara Genest, directrice
Marie-Claude Roy, adjointe à la direction
René Trudel, chargé de projet

Présentation du document aux audiences des consultations publiques
Barbara Genest, directrice de Québec'ERE
Barbara.genest@quebec-ere.org

PRÉSENTATION DE QUÉBEC'ERE

Québec'ERE est un organisme à but non lucratif qui agit à titre de consultant en éducation relative à l'environnement (ERE) (voir Annexe A pour plus de détails) depuis 1998. L'organisme offre une expertise de pointe en vulgarisation scientifique et en gestion de projet, en développement de matériel éducatif et en service d'éducation et de formation de qualité.

L'organisme cible des sujets environnementaux, comme la gestion des matières résiduelles, la qualité de l'air et la gestion de l'eau. Afin d'atteindre l'excellence en sensibilisation (S) et en éducation (É), Québec'ERE s'associe volontiers avec des partenaires reconnus dans le milieu de l'éducation et du développement durable.

Québec'ERE se démarque par son dynamisme, ses modes d'accompagnement et son originalité. Les contenus clairs, les approches attrayantes et le côté novateur des produits de Québec'ERE arrivent à transmettre efficacement et agréablement leurs messages éducatifs.

L'implication de l'organisme dans son milieu, et surtout la passion de son équipe, influencent des centaines de milliers de personnes depuis sa création en 1998. L'équipe de Québec'ERE rayonne à la grandeur du Québec, de la Gaspésie jusqu'en Abitibi en passant par l'Estrie et la Côte Nord.

Plus de 25 000 personnes sont touchées par nos activités chaque année.

Les activités de Québec'ERE amènent sa clientèle à découvrir l'environnement, à assumer leurs responsabilités à son endroit et à agir concrètement pour son bien en modifiant ses comportements.

MISE EN CONTEXTE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU QUÉBEC

En 1972, la province du Québec s'est dotée de la Loi sur la qualité de l'environnement, dont la section VII traitait de la gestion des matières résiduelles. Puis, à la suite d'audiences publiques tenues en 1996 et d'un rapport du BAPE en 1997, le Québec a adopté en 1998 la Politique et le plan d'action québécois de gestion des matières résiduelles 1998-2008. Dans ces documents, le Québec se fixait l'objectif d'atteindre 65 % de mise en valeur des matières résiduelles qui en avait le potentiel.

Ensuite, le Québec s'est engagé dans la voie du développement durable en adoptant une série de politiques et en mettant en place des programmes et des mesures qui reposaient sur la Loi sur le développement durable et qui s'intègraient dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Cette approche favorisait l'émergence d'une économie verte basée sur un développement économique respectueux de l'environnement et de la qualité de vie des citoyens.

Le plan d'action 2011-2015 de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* s'inscrivait dans cette volonté. Pour le Québec, les quelque 13 millions de tonnes de matières résiduelles produites chaque année à cette époque constituaient un potentiel indéniable à exploiter tant pour la fabrication de biens que pour la production d'énergie. **Cette politique visait donc à créer une société sans gaspillage qui chercherait à maximiser la valeur ajoutée par une saine gestion de ses**

matières résiduelles. Son objectif fondamental était que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime.

Ce plan d'action prévoyait la mise en œuvre de mesures qui permettraient de répondre aux trois enjeux majeurs de la gestion des matières résiduelles :

1. Mettre un terme au gaspillage des ressources;
2. Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec;
3. **Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.**

Nous devions pour :

- 2013, bannir de l'élimination, le papier et le carton (cible non atteinte);
- 2014, bannir de l'élimination le bois (cible non atteinte);
- 2015, avoir comme objectif qu'aucune matière recyclable ne se retrouve plus dans nos poubelles (cible non atteinte).
- 2020, valoriser les résidus putrescibles.

De manière plus précise, nous devions récupérer en vue du recyclage 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels, nous devions valoriser 60 % de la matière organique putrescible résiduelle et acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD).

En 2013, 893 kg était encore éliminés par habitant sur le territoire de la CMQ. Il n'y avait que 29 % des matières organiques qui étaient valoriseées. Cinquante-cinq % des matières recyclables et seulement 35 % des résidus domestiques dangereux et autres résidus étaient récupérés.

« Depuis plusieurs années, partout au Québec, des efforts ont été accomplis pour réduire l'élimination des matières résiduelles. Malgré cela, on estime qu'il y aurait encore 46 % des matières générées qui sont toujours éliminées sur le territoire de la CMQ…»
(Tiré du PMGMR – CMQ (Rive nord) 2016-2021)

ORIENTATION DE QUÉBEC'ERE PAR RAPPORT À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Depuis 2000, Québec'ERE a positionné la problématique de la gestion des matières résiduelles, un sujet de prime abord peu attrayant en éducation, au premier plan **de ses préoccupations de formation (sensibilisation et éducation : SÉ)**. Québec'ERE a développé 30 produits différents, regroupés sous l'étiquette de « Les idées ALLANT vert », ainsi que des **programmes d'engagement**, comme « Moi, je réduis! » et des **programmes d'accompagnement** comme « L'école prend ses RRR ».

Ces produits de formation visent à informer, à sensibiliser et à éduquer les participants aux réalités et aux enjeux de la gestion des matières résiduelles, afin de les conscientiser et de les amener à jouer un

rôle de **partenaire actif** dans une optique de développement durable. Ils traitent, de manière originale les **3R-VE : la réduction des déchets (réduction à la source), la réutilisation des matières (réemploi), la récupération en vue du recyclage, la valorisation et l'élimination adéquate du déchet ultime.**

En 2004, Québec'ERE a participé avec intérêt à tous les ateliers de travail de la CMQ durant l'élaboration de son premier plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) où l'organisme a déposé un mémoire. Depuis Québec'ERE est présent, chaque fois que cela est possible, aux différents événements touchants la problématique de la gestion des matières résiduelles.

En 2008, Québec'ERE a remporté les honneurs d'un Phénix de l'Environnement grâce à sa gamme de produits traitant de la gestion des matières résiduelles.

En 2010, Québec'ERE remportait un deuxième Phénix dans la catégorie *Adaptation et lutte aux changements climatiques* avec son programme d'engagement « Ça chauffe en GES! ».

En octobre 2010, la Communauté métropolitaine de Québec remportait la mention honorifique *Réduction* dans le cadre du Défi Municipalités 2010, organisé par Action RE-buts et son principal partenaire, la société d'État RECYC-QUÉBEC, grâce au travail de Québec'ERE.

Québec'ERE saisit donc toutes les occasions qui se présentent afin de s'impliquer et d'agir.

CONSTAT

Les chiffres sont là pour confirmer qu'encore aujourd'hui, **énormément de travail en sensibilisation (S) et en éducation (É)** en lien avec la réduction, la réutilisation, la récupération, la valorisation et l'élimination adéquate des déchets-ressources demeure, puisque 46 % des matières que nous générons sont toujours éliminées.

Par le passé les municipalités ont informé (I) mais elles ont très peu investi en sensibilisation et éducation (SÉ). Sans être suffisament soutenu financièrement dans cette effort, les milieux scolaires n'ont toujours pas les moyens financiers pour se faire accompagner dans la mise en place de moyens durables visant une saine gestion de leurs matières résiduelles. Quant aux petites et grandes entreprises, certaines d'entre elles ne se sentent toujours pas concernées.

Québec'ERE, souhaite donc que la mise en œuvre du PMGMR 2016-2021 soutienne et permette mieux et d'avantage de sensibilisation (S). **Une place prépondérante doit être donnée à l'éducation (É) et à la formation aux principes du développement durable visant la saine gestion des matières résiduelles** de sa communauté. La mise en œuvre et l'atteinte des objectifs du PMGMR 2016-2021 repose sur la participation quotidienne de toute sa population.

PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS

En déposant ce mémoire, Québec'ERE, tient à souligner ses inquiétudes face au PMGMR 2016-2021 tout en réitérant **son appui dans le domaine de la sensibilisation et de l'éducation (SÉ)**.

Sur les 36 mesures proposées dans le PMGMR 2016-2021, seulement cinq sont en lien avec de l'ISÉ (mesures 2, 11, 12, 18 et 23). Cela correspond à un peu moins que 14 % :

- une seule mesure en réduction à la source et réemploi;
- trois mesures en lien avec le recyclage;
- une mesure en valorisation des matières organiques.

Pourtant, le PMGMR 2016-2021 indique parmi les enjeux majeurs la réduction à la source, la participation des ICI à l'effort commun et la valorisation des matières organiques. Il indique que la quantité de matières résiduelles éliminée passerait de 893 kg à 602 kg par habitant, incluant les ICI et les boues. Comment y arriver avec si peu de mesure en ISÉ?

Le PMGMR 2016-2021 prévoit un budget total de la CMQ de 610 000 $ en ISÉ, répartis sur six ans, dont 200 000 $ en immobilisation. L'investissement réel en ISÉ de la CMQ pour son PMGMR 2016-2021 ne correspond qu'à 410 000 $. Ce buget d'opérations est donc de 68 333 $ en moyenne par année. Ce budget ne suffit même pas à organiser une petite campagne publicitaire par année. Et, cela correspond encore à de l'information (I). Comment financer la sensibilsation et l'éducation (SÉ)? Où trouver les budgets?

RECOMMANDATIONS

Québec'ERE favorise, par ses activités, la prise de conscience et l'amorce de changements de comportements dans les modes de consommation des citoyens (réduction à la source).

Selon Québec'ERE, certains aspects sont particulièrement d'intérêts lorsqu'on se préoccupe de sensibilisation et d'éducation (SÉ). On doit en effet se questionner sur:

1. la sensibilité et la perception de la clientèle face à la problématique de la gestion des matières résiduelles;
2. la connaissance de celle-ci face à l'utilisation et la gestion durable des ressources qu'elle élimine;
3. sa compréhension de la problématique de la gestion des matières résiduelles;
4. sa responsabilité et le rôle critique qu'elle doit jouer;
5. les connaissances que cette clientèle possède et les actions qu'elle pose en relation avec la nécessité de réduire à la source;
6. les connaisances concernant l'urgence de développer des réflexes de réutilisation chez elle;
7. les connaissances et les gains visant l'instauration d'actions de récupération pour sa communauté;
8. de ses connaissances entourant l'élimination, le cas échéant, des déchets qu'elle produit;
9. l'importance de livrer une information juste, qualifiée d'accessible, autres que de la publicité;
10. l'importance d'éduquer les jeunes en leurs permettant de participer activement à l'effort, ce qu'ils ne peuvent faire que rarement;

11. **la participation active de tous comme maître d'œuvre à une saine gestion des matières résiduelles**.

1. Sensibiliser et éduquer tous les citoyens

L'ISÉ du PMGMR 2016-2021 doit toucher l'ensemble des citoyens de son territoire, soit les élèves de niveaux primaire et secondaire ainsi que leurs familles, les étudiants de niveaux collégial et universitaire, les gens des milieux favorisés comme ceux des milieux défavorisés, les aînés de même que les employés, les professionnels et les entreprises.

Il faut souligner que les organismes à but non lucratif en éducation sont les plus grands et, habituellement, les plus efficaces vecteurs de formation (SÉ) environnementale auprès du grand public. Il faut tirer profit de l'expertise déjà existante dans le domaine sur le territoire de la CMQ. Il est important de cibler les meilleurs organismes. Les entreprises d'économie sociale, ayant développé leur propre réseau et étant acceptées dans leur milieu, seront de précieux alliés.

1.1 Les élèves et les étudiants

En matière de sensibilisation et d'éducation (SÉ), Québec'ERE priorise, règle générale, cette clientèle. En effet, en sensibilisant celle-ci, on s'applique à éduquer les intervenants de notre société de demain. Non seulement les élèves sont appelés à jouer un rôle d'importance dans l'avenir, mais ils sont un point central et influencent grandement les habitudes familiales d'aujourd'hui. Les changements de comportement sont plus facile à leur âge, mais ils doivent avoir les outils nécessaires pour le faire, ce que les institutions n'ont pas encore.

1.2 Les consommateurs

S'attaquer au problème de la surconsommation et éduquer les citoyens à leur rôle de consommateur et aux conséquences de leur choix contribuera assurément à la réussite du PMGMR 2016-2021. Plus le consommateurs comprend d'où viennent les ressources qu'il consomme et ce qu'elles deviennent après leur utilisation, plus il est intéressant pour lui de s'impliquer en matière de consommation responsable, résultant en une saine gestion des matières résiduelles priorisant la réduction à la source.

2. Laisser de côté l'information (I) et miser sur la sensibilisation (S) et l'éducation (É)

Afin d'engager les citoyens et d'atteindre l'objectif d'un taux de mise en valeur global de 70 %, **il faut éduquer à la réduction à la source et au réemploi sous toutes ses formes, il faut démistifier la récupération et l'organiser là où elle est encore absente.** Il faut comprendre que l'information de base ne suffit pas et que les campagnes de sensibilisation telles que nous les organisions, il y a dix ans, ne fonctionnent plus. **Il faut établir plus de mesures en sensibilisation (S) et en éducation (É).**

Des **programmes d'accompagnement** comme « L'école prend ses RRR » ou « Mon entreprise prend ses RRR » doivent être offerts gratuitement aux institutions scolaires et aux petites entreprises. L'originalité de Québec'ERE, avec ces programmes, s'exprime dans la manière de rendre les étapes de l'implantation de la gestion des matières résiduelles dans l'institution accessibles, intéressantes et, surtout, **engageantes**. Le programme est basé sur la pertinence et l'urgence d'agir auprès de certains citoyens qui, en ce moment, déposent, pour la très grande majorité d'entre eux, toutes leurs matières à la poubelle faute d'avoir les bons outils.

Les citoyens, grâce à l'éducation, doivent saisir les avantages et voir les bénéfices directs. Les bonnes performances doivent être mises de l'avant et elles doivent-être connus. Les succès doivent être féliciter tout en mettant de l'avant les défis à relever. Les efforts doivent être soutenus. L'éducation et l'accompagnement doivent avoir lieu sur le terrain : le contact direct avec les citoyens est primordial. Les citoyens se sentiront écouter, ils s'engageront et sauront où trouver des réponses à leurs questions. Planifier des formations particulières pour certaines clientèles augmentera l'engagement et la participation.

Il faut voir en la diversification des moyens de sensibilisation (S) et d'éducation (É) utilisés. Par exemple, la visite d'un centre de tri propose un contact avec une réalité parfois difficile à imaginer. Quand on connaît le mode de fonctionnement d'un centre de tri et la réalité quotidienne des gens qui y travaille, on saisit d'avantage l'importance de suivre les consignes en matière de récupération.

Il faut aussi veiller à traiter tous les sujets touchant de près ou de loin la gestion des matières résiduelles. À cet effet, la majorité des citoyens et des citoyennes tireraient un grand bénéfice d'outils de formation (SÉ) traitant spécifiquement de consommation. Par exemple, choisir plus judicieusement ses produits en fonction de leur emballage et de leur élimination contribuerait à l'amélioration de la gestion des matières résiduelles.

Pour ceux qui interviennent déjà dans le domaine, une évaluation des produits et services de sensibilisation (S) et d'éducation (É), déjà existant et traitant spécifiquement de la gestion des matières résiduelles, comme les produits « Les idées ALLANT vert » de Québec'ERE, permettrait d'établir une liste précise des produits et services de qualité ayant su faire leur preuve depuis plusieurs années dans la région. Il faut éviter de réinventer la roue en créant de nouveaux produits et services! De cette manière, on aurait des produits et services d'intérêts, fonctionnels prêt à être utilisés.

Finalement, il faudrait toujours garder en tête que les mesures de sensibilisation et d'éducation ont un plus grand degré d'acceptabilité sociale que celles faisant appel à la taxation et à la tarification. Les premières sont ainsi moins désavantageuses et moins susceptibles de soulever une résistance sociale.

3. Augmenter les budgets en ISÉ

Comme nous l'avons dit précédemment, les sommes allouées en ISÉ nous apparaissent insuffisantes.

De manière plus spécifique, un budget de 50 000 $ est alloué à l'organisation de campagnes d'ISÉ sur la réduction à la source et le réemploi (mesure 2) pour les six années du plan. Cela correspond à un peu plus de 8 300 $ par année. L'expérience que Québec'ERE a acquise au cours des 18 dernières années en ce domaine démontre que ce montant ne couvre pas les frais d'une seule campagne annuelle d'ISÉ.

Le même constat doit être fait pour la mesure 11 (collecte sélective). En effet, les clientèles visées par cette mesure comprennent les ICI et les immeubles multilogements. Le budget de 50 000 $, alloué pour six ans, apparaît insuffisant compte tenu de l'importance de la clientèle impliquée et des moyens qu'il faudra déployer.

Ainsi, Québec'ERE croit que le PMGMR 2016-2021 devrait bénéficier de budgets majorés en ISÉ pour bien répondre aux enjeux. Notez que le dernier PGMR promettait d'investir un budget de 5 $ par porte en ISÉ. L'ensemble de cette somme n'a pas été au rendez-vous.

À ce jour, avec 311 685 unités d'occupation pour la CMQ (Agglomération de Québec, MRC de la Côte-de-Beaupré, de l'Île-d'Orléans et de la Jacques-Cartier), **un budget total de 1 558 425 $ indexé serait souhaité.**

Dans la mesure où la CMQ, la Ville et les MRC, ainsi que le gouvernement du Québec veulent bénéficier du soutien de ces organismes d'éducation dans l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise, la mise en place de programmes de financement spécifique à la gestion des matières résiduelles pourrait garantir une utilisation judicieuse de budgets pour la sensibilisation et l'éducation.

4. Impliquer les organismes et entreprises du milieu

Le PMGMR 2016-2021 propose de mettre en place une table métropolitaine de coordination et de mise en œuvre du plan (mesure 32) ainsi qu'un observatoire métropolitain dédié au suivi et à la diffusion de connaissances (mesure 34).

Les organismes à but non lucratif en éducation, possédant une expertise en gestion des matières résiduelles, doivent être des partenaires de premier choix. En effet, Québec'ERE croit que quelques partenaires de cette table et de cet observatoire doivent provenir de tous les milieux. Leur expérience de terrain créera et maintiendra un intérêt grâce à leur approche axée sur la participation citoyenne.

CONCLUSION

En matière de sensibilisation et d'éducation, il ne suffit pas pour un citoyen de savoir quoi mettre ou ne pas mettre dans son bac de récupération. Québec'ERE est convaincu qu'il faut l'amener à percevoir différemment ses besoins et la manière dont il les comble. Ce citoyen doit consommer de manière plus éclairée et responsable. Il doit constamment se questionner : Consomme-t-il pour combler un besoin réel ou pour le plaisir d'acheter? Achète-t-il des biens de qualité? La mode du «Dollarama» a-elle un prix en matière de gestion des matières résiduelles ? Les produits dont nous n'avons pas vraiment besoin, qui ne sont pas chers et qui ne durent pas, font-ils grossir nos poubelles?

À cet effet, la participation du citoyen au PMGMR 2016-2021 dépendra largement de son degré de sensibilisation et de son niveau de connaissance (éducation) de la problématique de la gestion des matières résiduelles. Les citoyens devront y trouver les motivations à s'impliquer et leurs tâches devront être facilitées par des moyens efficaces de fonctionnement.

Ainsi, le PMGMR 2016-2021 doit encourager l'application d'alternatives à l'élimination des déchets, il doit, pour se faire, tenir compte de la production des biens de consommations et de leur achat par les citoyens.

***

Québec'ERE compte s'impliquer et poursuivre son travail de sensibilisation et d'éducation, déjà amorcé dans de nombreux milieux, en matière de gestion des matières résiduelles saine. Il souhaite que la sensibilisation et l'éducation soient bien planifiées et bien exécutées.

Quand parler de ses déchets… signifie matières premières !
Pour que tous les citoyens de la CMQ se sentent concernés par cette réalité.

BIBLIOGRAPHIE

Projet de plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté Métropolitaine de Québec Rive-Nord 2016-2021, Chamard stratégies environnementales. Octobre 2015, 115 pages et annexes.

Politique québécoise de gestion des matières résiduelles : Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2, a. 53.4)
http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/Q_2/Q2R35_1.HTM

ANNEXE A

BUTS DE L'ÉDUCATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT

La dénomination de Québec'ERE n'est pas le fruit du hasard : les buts et les objectifs de l'éducation relative à l'environnement (ERE) sont aussi les siens.

« Le but de l'ERE est de former une population mondiale consciente et préoccupée de l'environnement et des problèmes qui s'y rattachent, une population qui ait les connaissances, les compétences, l'état d'esprit, les motivations et le sens de l'engagement qui lui permettront de travailler individuellement et collectivement à résoudre les problèmes actuels et à empêcher qu'il ne s'en pose de nouveaux. »[1]

OBJECTIFS DE L'ÉDUCATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT

« Les objectifs de l'ERE sont au nombre de cinq : la prise de conscience, les connaissances, les compétences, la capacité d'évaluation et la participation. » [2]

1. La prise de conscience

Aider les individus et les groupes sociaux à prendre conscience de l'environnement de la planète et des problèmes connexes ;
Les aider à se sensibiliser à ces questions d'environnement et à celles de l'utilisation et de la gestion des ressources.

2. Les connaissances

Aider les individus et les groupes sociaux à acquérir une compréhension fondamentale de l'environnement mondial, des problèmes connexes, de la présence de l'humanité dans cet environnement, de la responsabilité et du rôle critique qui lui incombent.

3. Les compétences

Aider les individus et les groupes sociaux à acquérir des compétences nécessaires à la solution des problèmes d'environnement et ceux qui sont liés à l'utilisation et à la gestion des ressources.

4. La capacité d'évaluation

[1] Claude Villeneuve, Qui a peur de l'an 2000?, 1998, p.113.

[2] Giordan, A. et Souchon, C., Une éducation pour l'environnement, 1991, p. 10.

Aider les individus et les groupes sociaux à évaluer des mesures et des programmes d'éducation en matière d'environnement en fonction de facteurs écologiques, politiques, économiques, sociales, esthétiques et pédagogiques.

5. La participation

Aider les individus et les groupes sociaux à développer leur sens des responsabilités et leur sentiment d'urgence devant les problèmes d'environnement et des problèmes d'utilisation et de gestion des ressources, afin qu'ils garantissent la mise en œuvre de mesures propres à résoudre ces derniers.